

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 23

**Titre / MODALITES DE VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS DE L'AGGLOMERATION
AU SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL ESNADES CHARRON (SILEC)**

Monsieur ROBLIN Didier expose que :

***L'Agglomération est membre du Syndicat Intercommunautaire du Littoral Esnandes Charron (SILEC), syndicat mixte créé en 2020 afin de gérer le système d'endiguement commun aux communes d'Esnandes et de Charron situées respectivement sur les territoires de l'Agglomération de La Rochelle et d'Aunis Atlantique.
A ce titre, l'Agglomération verse au SILEC des participations financières. Il convient aujourd'hui d'approuver les modalités de versement de ces contributions***

Le Conseil communautaire a validé les statuts du Syndicat Intercommunautaire du Littoral Esnandes Charron (SILEC) par délibération en date du 20 février 2020.

Ceux-ci précisent en leur article 15 la clé de répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre les deux membres du syndicat, à savoir la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) et la Communauté de Communes Aunis Atlantique (CCAA) :

« DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La répartition des dépenses courantes de fonctionnement, correspondant aux dépenses de personnel et celles liées au fonctionnement et à l'administration de la structure, est déterminée à parité entre les deux EPCI :

- Communauté de Communes Aunis Atlantique : 50%
- Communauté d'Agglomération de La Rochelle : 50%.

Les charges relatives au financement, à l'entretien et à la surveillance des ouvrages sont affectées aux EPCI-FP en fonction du territoire sur lequel ils se trouvent. S'il n'est pas possible de les identifier formellement, elles seront affectées aux EPCI-FP au prorata du linéaire de digues qui les concernent.

Les charges relatives aux missions ou compétences ne relevant pas du transfert de compétence sont affectées en fonction des conventions qui les régissent.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Une fois les subventions obtenues (État, Région, Département...), la clef de répartition du reliquat sera la suivante :

- Dignes de premier rang :
 - o Communauté de Communes Aunis Atlantique : 50%
 - o Communauté d'Agglomération de La Rochelle : 50%
- Dignes de second rang : financement par chaque EPCI-FP au prorata du linéaire de digues qui les concernent.

Une clé de répartition particulière sera adoptée par délibération du comité syndical pour les autres opérations d'investissement. »

A titre d'information, l'application de cette clé de répartition fait apparaître, au budget primitif 2021 du SILEC, une participation prévisionnelle de l'Agglomération de 34 500 € en fonctionnement et de 167 500 € en investissement, cette dernière correspondant aux travaux de reprise de la digue de premier rang (aménagées par le Département).

Par délibération du Comité Syndical du SILEC en date 7 avril 2021, les modalités d'appel des contributions de ses membres, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement, ont été définies ainsi :

- 50% à l'issue du vote du budget primitif,
- Un acompte courant octobre au vu des dépenses effectivement réalisées,
- Le solde en N+1 au vu des dépenses finales de l'année N.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 février 2020 validant les statuts du Syndicat Intercommunautaire du Littoral Esnandes Charron (SILEC),

Vu la délibération du Comité Syndical du SILEC du 7 avril 2021 approuvant les modalités d'appel des contributions de ses membres,

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- D'approuver les modalités d'appel par le SILEC des contributions de l'Agglomération telles que définies ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à verser chaque année lesdites contributions conformément à ces modalités.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Membres en exercice : 82

Nombre de membres présents : 66

Nombre de membres ayant donné procuration : 16

Nombre de votants : 82

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 82

Votes pour : 82

Vote contre : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRESIDENT

Antoine GRAU

Date de convocation : 02/07/2021
Date de publication : 15/07/2021

Séance du 8 JUILLET 2021 _ VAUCANSON (Périgny)

N° 23

Titre / MODALITES DE VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS DE L'AGGLOMERATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL ESNADES CHARRON (SILEC)

Sous la présidence de M. Antoine GRAU (1^{er} Vice-président),

Membres présents : Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN et Mme Marie LIGONNIERE, Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LEONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Mme Marie NEDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH, Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Sébastien BEROT, Mme Josée BROSSARD, Mme Katherine CHIPOFF, M. Jean-Claude COSSET, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT, Mme Amaël DENIS, Mme Nadège DESIR, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Didier GESLIN, M. Patrick GIAT, Mme Katia GROSDENIER, Dominique GUÉGO, Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Pascale LEYON (suppléante de M. Vincent DEMESTER), Mme Martine MADELAINE, Mme Line MEODE, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT, M. Michel RAPHEL, Mme Martine RENAUD, M. El Abbes SEBBAR, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Michel TILAUD, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Chantal VETTER et Mme Tiffany VRIGNAUD conseillers communautaires.

Membres absents excusés :

M. Jean-François FOUNTAINE procuration à M. Antoine GRAU, Président ;

Mme Mathilde ROUSSEL procuration à Mme Catherine LEONIDAS, M. Vincent DEMESTER représenté par sa suppléante Mme Pascale LEYON ; Vice-présidents ;

M. Jean-Philippe PLEZ procuration à Mme Marie NEDELLEC, Mme Chantal SUBRA procuration à Mme Line MEODE, M. Paul-Roland VINCENT procuration à Mme Line MEODE, Conseillers délégués ;

Mme Dorothée BERGER procuration à M. Jean-Luc ALGAY, Mme Catherine BORDE-WOHMANN procuration à M. Olivier GAUVIN, M. Gérard-François BOURNET procuration à M. Jean-Pierre NIVET, M. David CARON procuration à M. Jean-Luc ALGAY, M. Arnaud DE CAMBOURG procuration à M. Stéphane VILLAIN, Mme Evelyne FERRAND procuration M. Stéphane VILLAIN, Mme Océane MARIEL procuration à M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Françoise MÉNÈS procuration à M. Pierre GALERNEAU, Mme Marie-Christine MILLAUD procuration à M. Tony LOISEL, M. Hervé PINEAU procuration à Mme Martine RENAUD, Mme Jocelyne ROCHETEAU procuration à M. Tony LOISEL, conseillers communautaires ;

Secrétaire de séance : M. Michel RAPHEL